

Bruxelles, le 16 décembre 2014

Inclusion financière en Belgique : pourquoi certains n'épargnent pas.

Ne pas épargner est une conséquence du manque de revenus mais pas uniquement. Dans son quatrième rapport sur l'inclusion financière, le Réseau Financité a analysé les raisons pour lesquelles un grand nombre de personnes disposant de faibles revenus n'épargnent pas et les stratégies mises en place par certains pour y parvenir. Il en ressort que des moyens existent pour favoriser l'épargne auprès des publics défavorisés.

Le Réseau Financité publie son quatrième rapport sur l'inclusion financière en Belgique. Se basant sur une série d'indicateurs objectifs, il vise à dresser un état des lieux de l'inclusion financière en Belgique, à travers l'étude de ses différentes facettes : l'inclusion bancaire, le crédit, l'épargne et les assurances.

L'inclusion financière fait référence à un processus par lequel une personne peut accéder à et/ou utiliser des services et produits financiers proposés par des prestataires « classiques », adaptés à ses besoins et lui permettant de mener une vie sociale normale dans la société à laquelle elle appartient.

En matière d'épargne, elle est en hausse en 2013 (+ 5,6 %) mais, mal répartie. Selon l'étude SILC¹, près d'un Belge sur quatre (24,2%) se dit incapable de faire face à une dépense imprévue. Et 14,3 % des ménages belges sont en situation de détresse financière, c'est-à-dire qu'ils ont dû s'endetter ou puiser dans leur épargne au cours des derniers mois², contre 13,4 % à la même période il y a un an. Financité a rédigé une étude qualitative sur les habitudes d'épargne à partir d'interviews de personnes émergeant au CPAS, de stagiaires d'entreprise de formation par le travail (EFT), de membres de groupes d'épargne....

Bien que tout le monde ne soit pas en état d'épargner, **il apparaît que la précarité financière n'est pas une raison définitive de non épargne. Malgré la précarité, il est possible d'épargner de faibles montants.** Plusieurs exemples témoignent ainsi qu'une capacité d'épargne régulière est possible chez les personnes dont les revenus sont faibles.

Au-delà de la faiblesse des revenus, les principaux freins à l'épargne des non épargnants sont le manque d'éducation financière et de discipline budgétaire, l'absence de vision à long terme due à la précarité financière, le remboursement des dettes ou encore la solidarité avec les membres de la famille.

1 Chiffres 2013.

2 Chiffres de septembre 2014.

Bruxelles, le 21 octobre 2014

Autres conclusions du Rapport sur L'Inclusion Financière

En matière bancaire, le nombre d'agences continue de baisser au profit des nouvelles technologies. Cette évolution va de paire avec une difficulté d'accès aux services bancaires pour certains publics spécifiques.

En matière de crédit, on constate une aggravation croissante de l'endettement en Belgique. Cette année, la hausse des arriérés est principalement due aux défauts sur les crédits hypothécaires (+ 14 % en 2013). On remarque que les organismes non-bancaires semblent mal prévenir le surendettement, avec des taux de défaillance plus élevés que la moyenne.

En matière d'assurance, une couverture appropriée des dépenses de soins de santé pour un prix abordable pour tous constitue un défi majeur. Des frais importants de soins de santé ne sont pas couverts par l'assurance obligatoire et entraînent la nécessité de contracter une assurance privée qu'un grand nombre n'est pas en capacité de supporter. Une moitié de la population est privée d'une telle assurance. Des dettes de soins de santé sont présentes dans 54 % des dossiers des services de médiation de dettes wallons (contre 56,7 % en 2012), pour un montant moyen de 1337,7 € (contre 1053 € en 2012 et 1296 € en 2011).

Annexes

Synthèse du Rapport sur l'inclusion financière en Belgique

Rapport complet sur l'inclusion financière en Belgique

Contacts presse :

Laurence Roland
laurence.roland@financite.be
0497 /51 50 74

Julien Collinet
julien.collinet@financite.be
02/340 08 62